Committee the state of the stat

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE,

TRIDI 23 Ventore.

(Ere vulgaire).

Dimanche 13 Mars 1796.

Présens envoyés par l'empereur à toutes les personnes qui se sont rendues utiles lors du passage de la fille de Louis XVI à Bâle — Arrivée de troupes anglaises à la Martinique. — Adresse présentée au roi d'Angleterre par un grand nombre de citoyens du comté de Kent, pour obtenir une prompte paix. — Discours de M. Pilt m réponse à la motion de M. Crey sur la paix. — Envoi de trompettes républicaines cux généraix autrichiens.

AVIS.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Polia. nécessaire aques est toujours rue des Moulins, n°. 500. Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnoie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.

Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

PRUSSE

Be Berlin , le 24 février.

Quelque secretos que soient les opérations de notre caours, au nos binet, on présume, à l'activité actuelle de ses relations une résolution avec à peu-près toute l'Europe, qu'il est question d'objets er les avancs de la plus haute importence. D'abord le ministre de France, ou compagnit Callard, a des conférences plus fréquentes que jamais

ou compagnie vallard, a des conférences plus fréquentes que jamaia mpression du avec le ministre d'état comte de Haugwitz; ce qui fait lative aux fri presencer qu'il y a sur le tapis quelques négociations importantes entre ces deux puissances.

Le séjour du prince héréditaire de Hohenlohe ici, qui se bjets qui se prolonge plus qu'on ne le croyoit, donne lieu à dide district sur verses conjectures, d'autant plus que ce prince qui occupe assiduement deux socrétaires, en fait venir quelques autres assiduement deux secrétaires en fait venir quelques autres

émement dans d'Anspach.

émement dans d'Anspach.

ieces scront de le baron de Hardemberg qui devoit retourner à Bâle d'en soustransojourne aussi à Berliu, & le bruit se répand qu'il doit d'en souve d'en serin , & le bruit se repond titres les puetre chargé d'une mission importante & secrete.

er la résolution de la cette capitale, acheve de déconcerter nos politiques. On dit bien qu'il n'est venu à Bertin que pour les affaires particulieres; mais ce bruit n'obtient aucune toyance, & on assure qu'il n'est ici que pour négecter un traité de subsides, en verte duquel 70 mille hommes de troupes prussiennes agiront pour les intérêts de l'Angleterre.

Nota Les conjectures sur tous ces faits sont certainement très-incertains, & la politique la plus rafinée aura bien de la peine à leur donner une base un peu solide: cependant la venue de M. Eliot à Berlin & la mission dont on le croit chargé semblent coincider avec l'article vraiment extraordinaire consigné dans le Morning Chronicle, que nous avens rapporté dans notre numéro 168, du 18

ALLEMAGNE.

De Wesel, le 1er mars.

Quoique les armées respectives des puissances belligérantes semblent se disposer à recommencer les hostilités, & qu'il paroisse que l'armistice touche à son terme, le courier du Bas-Rhin n'annonce pas moins des négociations très-actives pour la paix qu'il regarde comme très prochaine. Voiei les détails qu'il donne des prétendues cen-ditions de cette paix. « L'Angleterre, dit-il, rendroit à peu-près toutes ses conquêtes, & la France no refiendroit qu'une partis de la Flandre Autrichienne... La B-lgique formeroit une république indépendante sous la protection d'un Stathouder héréditaire, qui seroit le prince d'Orange . Il seroit libre aux hollandais de se donner telle forme de gouvernement qui leur conviendroit; mais les troupes françaises évacueroient le territoire des étatsgénéraux... L'Autriche auroit une partie de la Baviere... On donneroit les pays de Julliers, de Liege & de Lim-bourg à l'électeur Palatin; le landgrave de Hesse seroit créé électeur, &c. &c ».

Permi les détails singuliers de ce plan de pacification, os ne peut s'empêcher de remarquer le projet de dex-ner le pays de Julliers à l'électeur Palatin, à qui ce pays eppartient delle, de c'en est cons couta assez pour renger oct article du courier du Bas-Rhiu Cans la class des re-

o retrancher deel foot

ur le pied de enu net pour lépendances,

era fixée d'a. de 1793, en tant de cette 22.

s en dépende leur va-leur revenu

faite sur le dministration

n qui excepte isposit ion de ons religieuses

que la loi da cune des miitant plus dans xception pour e avoit vouls tems effrayed les rembour oins de valeu

oque du com quel les juge rès le tribund

· · · · · 6900

veries dont certains papiers so remplissent lorsqu'ils n'ont

rien de mieux à dire.

Au reste, la disette de faits qui s'apperçoit dans les papiers allemands est à la veille de cesser avec la suspension d'armes. La situation actuelle de tant d'états attachés de gré ou de force à la coalition, offre cependant une matiere très ample aux écrivains politiques du jour ; mais soit qu'ils ne connoissent pas les ressorts qui font mouvoir la masse germanique, soit qu'ils ne veuillent ou ne puissent pas dire ce qu'ils savent à cet égard, une impulsion commune les détermine à occaper uniquement leurs lecteurs des événemens de la république française, qu'ils regardent avec raison comme la cheville ouvriere de tous les mouvemens du reste de l'Europe.

SUISSE.

De Bâle , le 24 février.

Sa majesté impériale vient d'envoyer de beaux présens à toutes les personnes qui se sont rendues utiles lors du passage de la princesse fille de Louis XVI. — Le bourguemaître Bourcard, chargé de l'échange & de la restitution des diamans pris sur le citoyen Semonville lors de son arrestation, a eu une belle tabatiere garnie de brillans. Le S. Reber, qui a prêté sa maison de campagne pour la réception de la princesse, a été gratifié d'une bague de brillans, & l'officier chargé de son escorte a été décoré d'une médaille & chaîne d'or.

ANGLETERRE.

De Londres, le 24 février.

Une lettre de New-Yorck annonce que le 2 janvier il est arrivé à la Martinique beaucoup de troupes venant d'Angleterre sur un convoi de transports, escorté par la fregate la Léda, partie d'Irlande le 27 novembre

On apprend par la même voie que le congrès a fait un acte de navigation, en verto duquel no! navire étranger ne pourra importer dans les Etats Unis d'autres marchandises que celles qui sont du produit ou des manufactures du pays auquel ce navire appartient. Cet aete est un monument très-réel de la prospérité & de la force des Etats-Unis d'Amérique.

Le bruit s'étoit répandu ces jours derniers, dans un des ateliers de l'agiotage, qu'on venoit de mettre un embargo sur tous les bâtimens espagnols, qui se trouvent dans nos ports : ce bruit n'a causé aucun mouvement dans le prix

des effets publics.

Vendredi dernier, une adresse pour demander une prompte paix, signée par 15 mille 339 électeurs & ciprompte paix par 15 mille 339 électeurs & ciprompte p toyens du comté de Kent, a été présentée au roi. Cette adresse avoit été proposée au comité du comté par milord Stanhope, & adoptée au milion des plus vifs applaudissemens. La ville de Margatte a présenté une adresse dans le même sens.

Le 20 de ce mois, Kidd Wake a été jugé au tribunal du bane du roi, pour avoir jeté, une pierre dans la voiture de ca majesté, au le moment où elle revenoit de la chambre haute. Le jury a déclaré le prévenu coupable, mis la sentence ne sera prononcée qu'au terme pro-

Le gouvernement étant assailli de demandes en indemnité pour le paiement des navires neutres dont il a ordonné ci-devant le vente, vient de prendre une déter-

mination qui lui donnera un peu de tems pour acquitter ce genre de dette, en ordonnant que ces indemnités seront acquittées en nawy-bills qui ont six mois d'échéance, C'est ainsi qu'on vient de payer à M. Wolff, consul danois à Londres, une somme de 6000 liv. sterl. pour des prises danoises injustement vendues.

La frégate anglaise la Doris, est entrée dans l'Elle avec une cargaison de numéraire, faisant partie des emprunts ou subsides que la Grande-Bretegne envoie aux

puissances continentales de la coalition.

La récolte des grains en Irlande n'a pas été aussi abondante qu'on l'avoit dit d'abord, puisque le gouvernement vient de défendre l'exportation du bled, de la farine & même des pommes de terre de ce royaume.

offr

1em

6

tena

rende

el

Cinq vaisseaux de ligne de 74 canons & deux frégate viennent de mettre à la voile de Portsmouth pour alle

croiser dans la mer da Nord.

Voici le précis du discours de M. Pitt, en réponse ;

la motion de M. Grey sur la paix.

« Je desire aussi hâter le but de la proposition qu vient d'être faite; mais je dissere sur les mosifs qui de vent nous y déterminer, & je ne pense pas que note situation & le sort des armes nous aient réduit à la ne cessité honteuse de mous jeter aux pieds de l'ennemi & d'abandonner tout ce pourquoi nous avons combattu.

» Si notre position est telle qu'il nous faille sacrifie notre honneur, nos avantages & toute considération po litique à la force des circonstances, nous sommes si doute dans la nécessité d'accepter les loix du vainques mais ce tems n'est point encore arrivé. Lorsque le bon heur abandonna nes armes, nous avons toujours soules que le mal n'étoit point si grand que nous ne puis sions, en poursuivant courageusement la guerre, espéencore les avantages les plus desirables. Cette véilt connue de l'ennemi & de l'Europe entiere, nous pemde parler d'un ton plus pacifique En déclarant ainsi le sentimens des ministres, je demende en leur nom, que ne nous internoge point sur notre véritable but, ni su les moyens que nous croirons devoir prendre pour l'al teindre. C'est au pouvoir exécutif seul, qu'on peut ave sûreté, abandonner le choix des mesures que la situa tion présente peut rendre nécessaires. Si l'on ne cro pas les ministres assez habiles pour cet ouvrage, le par lement a le droit de prier le rei de les renvoyer; m si la chambre veut inconstitutionnellement y travaille elle-même, elle enleve à la nation toutes d'une négociation heureuse. Ce point est si délicat, qu je ne m'étendrai pas davantage, pour ne pas aller de de la de mon devoir. C'est avec la plus grande précaulte qu'il faut en général, & sur-tout dans les circonstant actuelles, entamer des recherches de cette nature.

» Les paix séparées que la France a conclues avec que ques-unes des puissances alliées, l'ont sauvée d'une r totale, & ont allégé le fardeau qui cût dû l'écraser. Ce désunion a ranimé ses cepérances alors mourantes, & nouvellé ses ressources épuisées. Le directoire frança qui veut orgueilleusement preserire des loix à l'Eure entiere, ne peut réaliser cette idée favorite, qu'en re sisant dans le moyen ordinaire à ce gouvernament, rompre l'union des puissances, & même d'onimer le contre l'autre, celles dont l'alliance devroit melire bornes à sa puissance. Tout se réduit donc à mainte l'intégrité de cette confédération , pour forcer l'emen des conditions équitables. Nous ne pouvons attendre

our acquitter ndemnités seois d'échéance. Wolff, consul sterl. pour des

ée dans l'Elbe artie des eme envoie aux

té aussi abongouvernement de la farine & deux frégate

uth pour aller

, en réponse l

reposition qui nosifs qui doi pas que notre éduit à la néde l'ennemi & as combattu. faille sacrifi nsidération po s sommes sa du vainquem

orsque le ben ujours souten nous ne puis guerre, espér Cette verite , nous permet ur nom, qu'en le but, ni su ndre pour l'atlu'on peut ave

que la situaivrage, le par envoyer; ma nt y travaille es probabilité si délicat, qu pas aller inde précauli

es circonstano te nature. clues avec quel vée d'une rui l'écraser. Cet ourantes, & n ctoire françai ite, qu'en re avernament, d'animer l'a roit mettre one à maintel orcer l'engemi

ons attendre

paix giorieuse qu'en persévérant fermement dans les efforts prend de Cleves que les administrations travaillent à la que nous avons faits. Jamais je ne consentirai à une paix qui désonoreroit le caractere anglais, & ne nous garaniroit pas pour l'avenir. Depuis le dernier message du roi, on a pris des mesures pour connoître d'une manière cer-taines les intentions de l'ennemi, & frayer des deux côtés le chemin à des offres de paix. Mais il faut dans la négociation tenir ponctuellement & littéralement les traités conclus avec nos allies, & conserver avec eux l'harmonie a plus parfaite. Agissant d'après ce principe, la diversité dans la forme du gouvernement, la difficulté dans la maniere de traiter, l'étiquette & l'embarras des premieres effres, ne nous arrêteront pas. Ces démarches sont réellement faites, & doivent bientôt nous amener a une négociation, si l'ennemi desire sérieusement la paix.

» Je ne voudrois cependant pas qu'on conclut de ce que je viens de dire, que j'ai promis une paix prechaine; dis seulement que si les négociations ne commencent pas bientôt, la faute n'en sera point à nous, mais à l'enemi. Il faut d'abord qu'il devienne plus modéré & plus juste dans ses conditions. Je possede un mémoire contenant ses propositions. Si l'Angleterre veut abandonner ses avantages, se détacher de ses ailies, violer sa parole à ce prix la France veut bien lui faire l'honneur de fraterniser avec elle!....

n Personne, je pense, ne m'accusera de ne pas vouloir la paix , en refusant de traiter à de telles conditions. Unis avec nos allies, nous obtiendrons certainement une paix juste & honorable, & une pusillanimité honteuse ou une précipitation dangereuse peuvent seules nous faire manquer ce but ».

BELGIQUE.

De Bruxelles , le 18 ventôse.

Les lettres de Coblantz marquent que le 2 mars deux trompettes français, porteurs de dépêches arrivées du quartier-général de l'armée, établi à Bonn, se sont rendus, le premier à Creutznach, auprès du général autrichien comte d'Erbach, & le second a passé le Rhin pour se rendre à Erenbreitstein pour y remettre les lettres dont ils étoient chargés. On assure que ces dépêches fxent l'époque où la suspension d'armes vient à cesser. En effet, depuis cet instant, l'on remarque plus de mouvement dans les troupes républicaines qui se rapprochent des bords de la Moselle. Les mêmes lettres ajoutent, que le général autrichien Hadick, vient de faire enlever toutes les barques, bateaux, nacelles & autres embarcations qui se treuvoient sur le Rhin entre Cassel & la forteresse renbreistein, & qu'il les a fait conduire, partie au That de Vallendar & partie dans la Laba. Les armées tarderent plus guere à camper, & l'on croit que pour le 15 mars toutes les troupes logeront sous la tente.

Du côté du Bas Rhin, on travaille avec plus d'ardeur que jamais à perfectionner & sohever les retranchemens & les lignes destinées à protéger les positions des troupes françaises sur la rive dioite du Rhin.

l'emprunt forcé & les réquisitions de bêtes à cornes tout le pays situé entre la Mouse & le Rhin. On assuque le directoire exécutif avoit fort improuve l'ardu commissaire Joshert, qui avoit taxé les étals sissens situés sur la rive gauche du Rhin, à la somme 150 mille livres en numéraire: mais comme on aprépartition de cette somme, il paroîtroit par là que le gouvernement français a au contraire donné son approbation à cette mesure.

Tous les jours l'on saisit en cette ville des jeunes gens de la premiere réquisition, employés ou non dans les bureaux, & on les fait partir sur-le-champ pour rejoindre les armées : quelques-uns , moyennant de bonnes cautions , obtiennent trois ou quatre jours de délai pour se préparer au départ, mais peu sont assez heureux pour qu'une parcille faveur leur soit accordée.

FRANCE.

De Paris, le 22 ventose.

On assure toujours que le citoyen Merlin a donné sa démission du ministere de la police générale, mais qu'il continue à en remplir les fonctions jusqu'à ce que le di-toire lui ait nommé un successeur. Parmi ceux qu'on désigne pour le remplacer, on indique les représentans Baudin & Thibaudeau, tous deux membres de la commission des onze. Quelques personnes affirment cependant que le directoire n'a pas voulu recevoir la démission du ministre, & qu'il restera à son poste.

Il paroît sûr que le général Pichegru n'est ni destitué, ni rappellé, ni destiné à rester interdit pendant cette campagne, comme le bruit s'en étoit répandu; il est actuellement à Arbois, dans son pays natal, avec un congé de deux décades; il doit ensuite venir passer quelques jour: à Paris, pour avoir des conférences avec le gouvernement, & retourner à son armée avant l'ouverture de la campague. On sait assez que la marche ordinaire de la malveillance & de l'envie est de prédire les disgraces qu'elles desirent.

Ce n'est donc point à Pichegeu que Beurnonville doit succéder; ce général commandera un corps d'armée d'observation dans les environs de Gorcum. Si les bruits qui se sont répandus, non sans quelque vraisemblance, d'une invasion des Prussiens en Hollande avoient que que fondece seroit sur-tout contre eux que Beurnenville seroit destiné à agir.

DOCUMENS BONS A CONSERVER POUR L'HISTOIRE DU 2 SEPTEMBRE.

Extrait du compte des 100 mille livres mis à la disposition de la commune pour ses dépenses extraordi-naires, par le décret de l'assemblée législative, du 22

« Monsieur le trésorisr de la commune paiera à M. Gilbert Petit 48 livres, pour prix du tems qu'il a mis, lui & trois de ses camarades, à l'expédition des prêtres de

Saint-Firmin pendant deux jours.

» A la maison commune, le 4 septembre 1792, l'an 4°. de la liberté, la 1°50, de l'égalité. Suivant la réquisition qui nous en a été faite par la section des Sans-Calottes qui les ont mis en ouvrage ».
Signés, Nicoult, Jérôme & Lamairck,

commissaires de la commune.

Je certifie les signatures ci-desus être celles des commissaires de la commune. Le 5 septembre 1792, l'an 4 de la liberté, la 1^{ero}, de l'égalité.

Bon pour la somme de 48 livres.

Signé, Menes, secrétaire-greffier, & Lecuilles.

CORPS LEGISLATIF. CONSEIL DES CINQ-CENTS:

Seance du 22 ventese.

Le citeyen Beauchamp, membre in corps legislatif & qui a donné sa dentission, écrit que l'époque a laquelle il a remoncé à ses fonctions est antérieure au 15 hrumaire, & qu'ainsi il doit, sux termes de la loi, être remplacé par un des ex-membres de la convention qui ont obtenu le plus de suffrages après ceux nommés par l'assemblée électorale de Prance.

Lecointe propose qu'on renvoie cette leitre à la commission de la vérification des pouvoirs. Dauchy demande pourquoi cette commission existe encore? Lecointe repond que pour faire son dernier rapport cette commission attend une lettre de Laporte, dopt la démission a donné lieu aussi à quelques difficultés. - Le renvoi est ordonné.

On passe à la discussion du projet de résolution sur la

police à exercer envers les étrangers. Pastoret obtient le premier la parole ; il eroit la lei contraire aux principes de la legislation & a ceux de la

L'art. 3 condamne, pour le même délit, à une double liberté. peine, l'amende & l'emprisoanement. Y a-t-il de la justice d'ailleurs à condamner tous les délinquans, le pauvre &

le riche, à l'amende de la même somme.

Cette amende pour ceux qui ne feroient pas de déclaration est de 200 myriagrames, & de 500 pour ceux qui en feroient une fausse. Mais a-t-on réfléchi que cela peut faire en assignats une somme de 2, 3 & 400 mille livres?

Ne faudroit-il pas excepter de la loi ceux qui viennent à Paris pour approvisionner cette commune, s'ils n'y

résident pas plus de trois jours?

Le délai de quatre décades accordé à ceux qui ne sont pas domiliés à Paris depuis trois ans, est-il assez long pour qu'ils puissent, comme on l'exige, se procurer un certificat de l'administration de la commune où ils avoient

leur domicile antérieur.

Pastoret demande que le projet soit adopté, sauf les articles sur lesquels portent ses observations, & dont il demande le renvoi à un nouvel examen de la commission. Il penso aussi que le moment est arrivé où le directoire exécutif peut & doit présenter le tableau de la situation de la république.

Enfin, après avoir rappelé que chez quelques nations ancienues, chez les Romains entr'autres, il y avoit un megistrat particulier pour les étrangers, Pasteret demande le renvoi à la commission de la question de savoir s'il ne sevoit pas utile d'établir une parcille magistrature en

France.

Cadroi, qui succede à Pastoret à la tribune, pense qu'il suffisoit, ainsi que le directoire l'avoit demandé, de remestre en vigueur la loi du 23 mai 1792, avec les changemens que le nonvel ordre d'administration publique pourreit exiger. Il y auroit bien à dire encore, ajoute-t-il, sur cette loi faite pour un tems de révolution : mais la classification des loix à laquelle on travaille nous premet des mesures mieux combinées avec l'économie cociale, & qui nous donnent une habitude, un état permanent. Renvoyons. . .

Cadroi est interrempu par des murmures. - Veux-tu faire à Paris comme à Marseille ? lui crie Lesage-Senault. - Je ne souffrairai point d'apostrophes personnelles, ré-

pond l'apinant : je défende les droits du peuple ; je rem-

plis mon der oir en émettant mon opinion. Cadror reprend. — Renveyons à ce moment de distinguer la police des autres parties de l'administration, & pour le moment canten ons-nous de donner provisoirement la vic à cette loi de circonstance. Si elle a quelque chose de contraire a la liberté, assurons le peuple, par une sale limitation, que les restes d'ans chie & de servitude disparaissent chaque jour par la continuité de note zele & de nos travaux.

Loudot a présenté un nouveau projet de lei relatif sur-tout aux Anglais & autres étrangers des pays ennemie, qui s'introduisent en France en cachent le lieu de

leur naissance.

La discussion s'est encore prolongée quelque tems; le projet de la commission a été ensuite adopté avec quelques amendenions.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 22 ventore.

Posis

ри

un

au

tique

pour

SOUS

pour

Ma

Rh

Le président lit une lettre qui lui est adressée, date de la maison d'arrêt du Plessis, & dans laquelle en invite le conseil à se former en comité secret pour entendrela leeture du paquet qu'elle contient. La suscription de a paquet porte : affaire d'état très-pressante.

Il s'éleve quelques débats sur les précautions à prende pour lire ce paquet, & sur la question de savoir si on se formera ou non en comité général. - Le conseil autorise le président à line isolément la lettre, sauf a prendu d'aprés son avis la décision qui sera la plus convenable

Après avoir lu la lettre, le président déclare qu'elle est l'ouvrage d'un cerveau brûlé & ne contient que du faits vagues & des extravagances; il pense qu'on peut la

lire sans danger.

Roger-Duces annonce qu'il lui fut adressé par le mêm individu, sous la présidence de Vernier, une pareille lettre, qui annonçoit des conspirations de terreur, & que le bureau d'alors jugea qu'il falloit renvoyer cette pieu au directore exécutif. Ducos demande que l'on suive atjourd'hui la même marche. — D'autre part en insiste pour la lecture.

Pour mettre le conseil en état d'apprécier cette piece, le président donne lecture de cette phrase adressée par le signataire de la lettre au directoire exécutif : Ne soyet pas tentés de croire que voas pourrez me résister ou m'ef frayer; tous les hommes doivent me céder en se convertissant. Adieu

Notre tems est trop précieux pour le passer à entendre de pareilles extravagances , s'écrie Dumas ; je demande l'ordre du jour. - Le conseil passe à l'ordre du jour.

On fait lecture d'une résolution qui porte à 1809 millions la vente des biens nationaux dernierement erden née. Cette résolution est renvoyée à la commission chargée d'examiner la résolution précédente. Deux membre seront adjoints à ceux précédemment nommés.

Sur le rapport de Muraire, au nom d'une commission, le conseil approuve deux résolutions qui chargent le ti rectoire de remplocer provisoirement les administratem de départemens & de cantons qui seroient destitués of

démissionaires. Bourse du 20 venôse.

Amsterdam 19-61 2 61 . | Bale Hambourg. 50,000-180-179. Inscriptions 220 Gênes25,000-90. Livourne96. |